

Académie  
De  
Montpellier

Collège Louise Michel

GANGES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 / 12 / 2022**

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 24 / 11 / 2022

Présidence de : M. LIFANTE Jean-Pierre

Quorum : 14

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I. Désignation d'un secrétaire de séance	Info	3		
II. Adoption du Procès-verbal du CA du 8/11/2022	Vote	3	29	1
III. Présentation de l'ordre du jour	Info	3		
IV. Etat des lieux des actions programmées dans le cadre du dispositif « Faire notre école ensemble »	Info	3		
V. Etat des lieux des dates des formations planifiées dans le cadre du Plan de Formation de l'Etablissement (PFE) 2022-2023	Info	4		
VI. Présentation de la proposition du Budget 2023 avec prélèvement sur Fonds de Roulement	Vote	4	27	4
VII. Convention de reversement dans le cadre du voyage en Allemagne avec le Collège Le Vigan	Vote	6	28	1
VIII. Informations établissement	Info	6		
IX. Questions diverses	Info	7		

Le Président

Le/La Secrétaire de séance,

Jean-Pierre LIFANTE  
Principal  
Collège Louise Michel  
Place Jules Ferry  
34190 GANGES

Sandrine ROSE  
Principale Adjointe  
Collège Louise Michel  
Place Jules Ferry  
34190 GANGES

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 01/12/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	LIFANTE Jean-Pierre	X						
	Adjoint	ROSE Sandrine	X						
	Adjointe Gestionnaire	RIGOLIO Françoise	X						
	CPE	REMISE Anne	X						
Elus locaux	Conseillers départementaux	LEVEQUE Gaëlle		X					
		RIGAUD Jacques	X						
	Représentante mairie	HOST Nathalie	X						
	Représentant Communauté Commune	CANARD Bruno		X					
Personne qualifiée		DE SEHELLES Alain		X					
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et d'orientation	BERNARD Julien	X						
		NOEL Benjamin	X						
		LAFONT Catherine	X						
		DALMON David	x						
		VACHER Loïc		X		BORDJ Hamza	X		
		LEVASSEUR Isabelle		X					
		MAZAURIC Nathalie	X						
	Personnels ATSS	DIEBOLD Marylène		X		BALVERDE Nadine	x		
		CHAPON Gérald	X						
		-							
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>2</b>			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	CHANTEMESSE Dalila	X						
		BOY Françoise	X						
		LAMOLLE Stéphanie	X						
		NGUYEN Camille	X						
		BRICOUT Gwenaëlle		x		DE YOUNG Cassandra	x		
		PINON Stéphanie	X						
		GOSELIN Roland	x						
	Elèves	BOUYA Yasmine	X						
		ECKART Gautier	X						
		RIGAL BONNET Zélia			x				
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>		<b>1</b>			
<b>TOTAUX</b>		<b>28</b>	<b>20</b>	<b>8</b>		<b>3</b>			

## RUBRIQUE I. Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme ROSE Sandrine

## RUBRIQUE II. Adoption du compte rendu du CA du 08/11/2022

Dans le PV, un représentant des parents souligne que le PV insinue que les parents se plaignent qu'il y ait des remplacements de courte durée alors que c'est faux, les parents souhaitent ne pas être prévenus trop tardivement. Les parents veulent rectifier l'erreur apparue sur les tarifs de la restauration, sur la page 5 du compte rendu : il s'agit bien de 2.30 euros jusqu'à Août 2022.

Pour « Faire notre école ensemble », les représentants de parents soulignent qu'il y a écrit que les concertations auront lieu le 1/12/22 à la place du 2/12/22.

### Résultats du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Numéro d'acte généré : 29

## RUBRIQUE III. Présentation de l'ordre du jour

Arrivée de M. BERNARD  
23 présents à 17h45

## RUBRIQUE IV. Etat des lieux des actions programmées dans le cadre du dispositif « Faire notre école ensemble »

- Organisation de la 1<sup>ère</sup> journée du 02 décembre : temps de concertations et de réflexions au bénéfice de la dynamique pédagogique installée dans l'établissement.
  
- Echange avec les familles sur la question de l'orientation le jeudi 08 décembre à 18h au collège  
Les familles invitent les professeurs principaux à venir co-animer
  
- Planification de la 2<sup>ème</sup> journée du 31 mars : poursuite du travail engagé enrichi de l'accompagnement d'un chercheur et des formations qui se seront déroulées.
  
- Planification de la 3<sup>ème</sup> et dernière journée du 06 juillet : intercatégorielle, cette journée permettra de faire le lien entre les axes travaillés et les projets qui vont structurer l'année scolaire 2022/2023.

## RUBRIQUE V. Etat des lieux des dates des formations planifiées dans le cadre du Plan de Formation de l'Établissement (PFE) 2022-2023

- **Formation pour les professeurs (07 et 16 février 2023) :** concerne le travail des élèves à besoins éducatifs particuliers. En favorisant l'accessibilité, ce sont tous les élèves qui progressent.
- **Formation pour les AED (20 février 2023)**  
M. BORDJ demande pourquoi cette date a été retenue alors que c'est la seule semaine de vacances pour les étudiants.  
Réponse : le calendrier a été réfléchi collectivement et annoncé à tous les personnels dès le mois d'Octobre.
- **Formation pour les AESH (janvier-mars 2023) :** il s'agit d'une demande de formation d'analyse de pratique qui rentre dans le développement professionnel.
- **Formation inter catégorielle (04 juillet 2023) :** elle permettra de finaliser le travail engagé en soutenant la coopération et le collectif apprenant constitué par l'ensemble des personnels.  
Question de Mme Lafont : Pourquoi choisir les vendredis pour « Notre école ensemble » ? alors qu'il serait préférable de varier les jours pour ne pas pénaliser les mêmes matières pour les élèves ? M. le Principal répond qu'il s'agit d'une planification qui doit répondre à la disponibilité des intervenants et que le calendrier de l'établissement laisse peu de marge.

## RUBRIQUE VI. Présentation de la proposition du Budget 2023 avec prélèvement sur Fonds de Roulement

### ► Propos introductifs

Le collège Louise Michel de Ganges est un Établissement Public Local d'Enseignement (EPL). Il dispose ainsi de la personnalité morale et il est représenté par le chef d'établissement.

L'EPL est un « démembrement » de l'État, il dispose de son assemblée délibérante (le conseil d'administration) et de son exécutif (le chef d'établissement).

L'EPL dispose d'une autonomie financière avec un budget propre soumis au contrôle des autorités de tutelle (DSDEN et Conseil Départemental).

Le budget recense et prévoit les recettes et les dépenses annuelles du collège au cours d'une année civile.

La présentation du projet de budget 2023 est donc une présentation comptable pour l'année civile et non pour l'année scolaire.

Le vote du budget porte sur la proposition de répartition des recettes et des dépenses, et non sur le montant de la dotation de fonctionnement de la collectivité territoriale.

L'élaboration du budget part, entre autres, de la réception de la Dotation de fonctionnement attribuée chaque année par le Conseil Départemental

### *Les caractéristiques budgétaires 2023*

En 2023, le contexte budgétaire général est fortement impacté par le contexte économique national et international, ce qui se traduit par une significative augmentation des crédits de fonctionnement alloués par Le conseil Départemental de l'Hérault (CD34) au collège.

Le budget est présenté Hors masse salariale.

### ► Les principes budgétaires

Le budget prévoit pour une année civile l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses. Il doit être sincère et équilibré.

**Le budget repose sur 3 grands principes:**

- **L'Annualité** : le budget de l'EPL est préparé pour une année civile, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il doit être adopté avant le 30 novembre de l'année N-1 pour que les autorités de contrôle puissent le rendre exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.
- **La Sincérité** : le budget doit évaluer de manière sincère les recettes et les dépenses.
- **L'Équilibre** : l'ensemble des recettes doit couvrir, par service, l'ensemble des dépenses.

N.B: Exception du budget équilibré sur fonds de roulement ou encore de la prise en compte des amortissements non neutralisés.

Point de vigilance si le budget est présenté en déséquilibre malgré la forte hausse de dotation apportée par le conseil départemental.

Mme Lamolle demande des précisions quant au nombre de jours évoqué l'an dernier.

Mme Rigolio attire l'attention sur le fonds de roulement mobilisable et l'importance d'avoir des budgets cohérents.

M. Bernard demande la définition d'une créance douteuse.

Réponse : elles sont douteuses car on ignore si on peut les recouvrer.

#### ► Lire et comprendre un budget

Le budget est un **document prévisionnel** qui regroupe :

- toutes les recettes recensées et connues en novembre de l'année N-1
- toutes les dépenses recensées et connues en novembre de l'année N-1

La comptabilité publique utilise un **calendrier civil** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), alors que l'établissement scolaire fonctionne lui en **année scolaire** (du 1<sup>er</sup> septembre au 10 juillet).

Le budget est un document prévisionnel qui **évolue tout au long de l'année** par l'adoption de Décisions Budgétaires Modificatives (DBM).

**Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) sont de deux ordres:**

- **Les DBM de niveau 2 pour Information** = attribution de subventions, de nouvelles ressources
- **Les DBM de niveau 3 pour VOTE** = virement entre services, prélèvement sur fonds de roulement, affectation des crédits globalisés d'État, dons

N.B: A côté des DBM, il existe **Les décisions de l'ordonnateur** = virement au sein du service (dépenses/recettes)

#### *Les caractéristiques budgétaires 2023*

Lissage des projets dans cet établissement très dynamique pour être en capacité de financer et construire un budget sain sur du long terme.

M. Rigaud indique que le département a augmenté la dotation de 58% et qu'on ne peut pas tout vouloir et ne pas augmenter les impôts.

#### ► **Analyse du budget 2023 : ALO/VE/AP SRH/SBN**

Ce service SRH concerne tout le fonctionnement de la restauration de l'établissement :

- Il est principalement financé par les familles
- Il comprend les dépenses relatives aux achats de nourriture et aux modalités de fonctionnement
- Il permet de dégager un montant reversé au collègue

Ce service ALO concerne tout le **fonctionnement matériel** de l'établissement :

- **l'administration et la communication** : fournitures administratives, reproduction, téléphonie, courrier, accès Internet, SMS, déplacements
- **l'entretien des bâtiments** : contrats obligatoires de maintenance et de vérification des installations
- **la sécurité** : assurance, installations incendie, mise en œuvre des PPMS
- **la viabilisation** : eau, gaz, électricité

Depuis la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) de 2013, la comptabilité publique se rapproche de la comptabilité privée.

L'intégration de la notion d'amortissement dans le budget permet de constater la perte de valeur du patrimoine de l'établissement. Le patrimoine est constitué de tous les biens dépassant 800 € HT (Service

#### OPC). Exemple des vidéoprojecteurs interactifs ...

Le chiffrage des amortissements déséquilibre le service ALO : les recettes de la neutralisation de l'amortissement sont inférieures à la dépense liée à l'amortissement.

Le service ALO est déséquilibré (total des recettes - total des dépenses) de la différence entre ces deux montants.

Le service « Vie de l'Élève » regroupe toutes les actions qui ont trait à l'élève (en tant qu'enfant) et à son éducation.

On retrouve toujours en constance les fonds sociaux (crédits d'État) qui visent à gérer les difficultés économiques des familles pour la scolarité (cantine, matériels scolaires, transport, santé, etc.).

L'utilisation et l'attribution des fonds sociaux est du ressort de la commission de fonds social, présidée par le chef d'établissement.

Pour les autres recettes et dépenses, chaque établissement fonctionne selon ses propres règles (inscription possible en Activité Pédagogique).

Les projets CESCE dépendent également du contexte de l'établissement (éducation prioritaire, investissements des personnels d'éducation et de santé, etc.).

Le service « Activité Pédagogique » retrace les axes du projet d'établissement et traduit l'autonomie pédagogique de l'établissement.

Chaque service « Activité Pédagogique » sera extrêmement différent d'un établissement à l'autre, car il retrace le projet d'établissement de l'EPLE, on retrouve cependant quelques constantes en recettes et en dépenses.

#### Résultats du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 1

Numéro d'acte généré : 27

Départ de M. NOEL à 18H20

22 Présents

### RUBRIQUE VII. Convention de reversement dans le cadre du voyage en Allemagne avec le Collège Le Vigan

#### Résultats du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Numéro d'acte généré : 28

### RUBRIQUE VIII. Informations établissement

#### Les actions réalisées :

- 14.11: Déplacement d'une délégation du collège à l'école de Saint Martin de Londres
- 15.11: Collège en tournée / Le Culturarium  
Rencontre parents-professeurs niveau 3<sup>ème</sup>
- 17.11: Rencontre parents-professeurs niveau 6<sup>ème</sup>
- 21.11: Conseil Ecoles Collège (Accueil des intervenants)  
Sortie Escape Game
- 22.11: CESC

- 24.11: CHS
- 25.11 : Collège en tournée (sortie à Lattes)
- 28 et 29.11: Randonnée des Jumeaux – Niveau 5<sup>ème</sup> REPORTEE
- 28.11: Stage d'observation des classes 301/303 et 305
- 01.12 : CA n°3

#### Les dates à retenir :

- 02.12 : Formation établissement
- 05.12 : Accueil de la première moitié des futurs parents de 6<sup>ème</sup>
- 06.12 : Accueil de la seconde moitié des futurs parents de 6<sup>ème</sup>
- 08.12 : Forum des Métiers pour les élèves du niveau 4<sup>ème</sup>  
Echange avec les parents sur le thème de l'orientation
- 08 et 09.12 : Activités Bouger Ramer niveau 5<sup>ème</sup>
- 09.12 : Remise républicaine des diplômes 2022
- 15.12 : Repas de Noël
- 16.12 : Journée européenne des langues
- Du 16 au 21.01: ¼ de finale Rallye Bombyx
- Du 23 au 28.01: Arrêt des notes du 1<sup>er</sup> semestre
- 23.01 : Commission Permanente
- 24.01: Conseils de classe niveau 3<sup>ème</sup>
- 26.01 : CA DHG 2023

## RUBRIQUE IX. Questions diverses

### ➤ Questions des parents

- Demande de faire les CA sur des jours différents : le principal répond qu'il y sera attentif.
- Est-ce que les élèves transportent leurs sacs jusqu'aux infrastructures sportives ?

M. Dalmon indique que les sacs restent dans les vestiaires sauf exception. Il y a parfois des soucis de vols lorsque les élèves qui font ping-pong remontent chercher leurs gourdes.

Mme Rigolio propose de mettre un point d'eau dans la salle de ping-pong selon faisabilité.

Mme Chantemesse voulait savoir si le budget prévu pour financer les casiers au niveau des vestiaires EPS pourrait servir ailleurs.

- Demande des parents sur la possibilité que les élèves se douchent: douches collectives qui n'ont pas fonctionnées depuis 18 ans, problèmes de temps et surveillance difficile.

Consensus sur le fait que ce n'est pas réalisable ; trop de temps perdus sur les cours (ni souhaitable, ni envisageable).

- Les représentants des parents demandent si l'accès aux toilettes est interdit : il n'y a pas d'interdiction mais à la vue des dégradations, les toilettes sont en libre-service sur les temps de surveillance. En dehors de ces temps, l'élève est accompagné.

Les parents regrettent que tous les élèves pâtissent de cela pour quelques-uns qui dégradent.

M. le principal a réuni les élèves du CVC pour qu'il existe une réflexion et des propositions afin que les toilettes soit un lieu où le respect des autres et du travail des agents reste garanti.

D'autres propositions sont les bienvenues pour que la gestion de cet espace ne soit plus problématique.

- Piscine : est ce que les élèves auront un cycle à la piscine ?

M. Dalmon indique que la piscine de Quissac sera terminée en juin 2023 mais qu'il est très difficile d'obtenir un créneau.

M. Lifante déclare qu'il va utiliser le réseau du Pays Viganais pour favoriser l'obtention de créneaux.

- Mme Lamolle demande pourquoi il y a une baisse des crédits pédagogiques par disciplines ?

Réponse : contraintes de l'enveloppe et choix à faire.

Les parents souhaitent favoriser l'accès à la culture avec le théâtre de l'Albarède

► **Questions des personnels**

•Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter en LV2 l'italien : M. Lifante s'est renseigné sur la carte de formation des langues.

L'offre de formation répond à un déploiement sur l'échelle académique et c'est à travailler avec la DSDEN, l'IA-IPR des langues.

Il existe une LV2 Allemand au lycée Jean Jaurès de St Clément de Rivière : la continuité et la liaison est donc assurée pour cette langue. M. le Principal souligne que l'établissement défendra le principe de non mise en concurrence des langues. Si on met une LV2 en plus c'est sur l'autonomie. Au niveau RH, les ressources sont difficiles à trouver.

Pour mener ce projet on pourrait s'appuyer sur « Mare Nostrum » pour sensibiliser aux langues méditerranéennes en gardant en point de vigilance le fait ne pas mettre en l'allemand en difficulté.

M. Lifante se rapprochera des autorités si cette éventualité est travaillée.

Mme Lamolle propose qu'un sondage soit réalisé pour savoir combien d'élèves seraient intéressés.